

Refashion poursuit son engagement

L'année 2021 marque un moment charnière pour notre éco-organisme et pour l'ensemble de la filière des textiles et chaussures. Dans un contexte de bouleversements profonds, l'économie circulaire, qui peinait à s'imposer comme une priorité mondiale, est devenue une urgence vitale. Les chiffres de la filière sont explicites : sur **715 290 tonnes de textiles et chaussures** mises en marché en France en 2021, **seulement 34% sont collectées pour être revalorisées, et toujours majoritairement en export**. Encore trop souvent pointée du doigt pour son impact environnemental, notre filière doit poursuivre ses actions et bâtir son avenir sur un modèle responsable et exemplaire.

Cette transformation vers une économie pleinement circulaire nécessite, plus que jamais, l'engagement de tous.

Ce qui guide nos actions

Nous nous mobilisons pour replacer les bénéfices environnementaux au cœur de la démarche de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP). Nous accompagnons le développement d'une industrie pérenne du recyclage des textiles et chaussures, tout en répondant aux attentes légitimes de transparence et de traçabilité de la part des acteurs du secteur. Pour atteindre ces objectifs, nous nous intéressons aux 3 étapes clés du Cycle de vie du produit.

1. La production

Les produits mis en marché doivent être traités comme des ressources futures, et doivent donc être pensés et développés comme telles. L'objectif est d'inciter toutes les marques à engager des démarches d'évaluation et de réduction d'impact environnemental de leurs activités et de leur production.

2. La consommation

Par le biais de campagnes de sensibilisation locales et d'actions nationales, les consommateurs doivent être clairement informés des impacts environnementaux des produits qu'ils achètent. La consommation responsable – consommer moins, mais consommer mieux – doit être encouragée, ainsi que l'allongement de la durée d'usage des produits grâce au réemploi, à la réparation et à la réutilisation.

3. La régénération

D'ici à 2030, l'ambition en France et en Europe est de transformer en nouvelles ressources la totalité des déchets de la Filière Textile, grâce à une industrie du recyclage efficiente et créatrice de valeur.

La filière travaille sur deux voies de valorisation complémentaires : la réutilisation (ou la revente des textiles et chaussures jugés portables) et le recyclage (ou la transformation des textiles non-réutilisables en nouvelles matières pour les réintégrer dans de nouveaux produits). La filière a aujourd'hui besoin d'investissements et d'accompagnement pour optimiser la circularité de son modèle.



Refashion, un modèle français inspirant pour l'Europe

Les réglementations française et européenne évoluent. Les directives européennes sur le « Paquet Economie circulaire » incluent l'obligation de collecte séparée des textiles et chaussures usagés, à compter du 1^{er} janvier 2025 dans l'ensemble des pays-membres.

La mise en place d'une REP Textile harmonisée au niveau européen est plus que jamais indispensable, avec des directives et objectifs orientés non seulement sur la collecte séparée des textiles usagés, mais aussi et surtout sur les conditions de transformation, de façon quantitative et qualitative, des déchets en nouvelles ressources. La REP devrait en particulier accompagner le développement d'une industrie du recyclage en Europe.

La deuxième vie des textiles et chaussures n'est plus une option pour garantir l'avenir de notre planète. C'est une obligation, dans laquelle la Commission européenne joue un rôle essentiel pour définir le nouveau cadre réglementaire.